

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 15 octobre 2020

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Frédéric GUINIERI - Nicolas ISNARD - Sophie JOISSAINS - Didier KHELFA - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Emmanuelle CHARAFE représentée par David GALTIER - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Sophie JOISSAINS.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Olivier FREGEAC - Jean-Pascal GOURNES - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

AGRI 006-8597/20/BM

■ Approbation de l'avenant n°1 à la convention de partenariat relative à "Essaimage d'une Halle de Producteurs"

MET 20/16186/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Depuis sa création, la Métropole s'engage à maintenir et développer sur son territoire les activités agricoles dans leurs fonctions économiques et environnementales mais également d'aménagement du territoire. Le Projet Alimentaire Territorial (PAT) de la Métropole Aix Marseille Provence et du Pole d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles vient renforcer le soutien de la Métropole au développement d'une agriculture de proximité contribuant à la valorisation des circuits courts. Ce PAT a été labellisé début 2020 par le Ministère de l'Agriculture et de l'alimentation.

La Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône membre du Comité de Pilotage du PAT, contribue par les services qu'elle met en place, au développement de projet spécifique à notre territoire, visant à préserver le dynamisme de l'agriculture locale.

La Métropole a décidé de dupliquer le concept de Halles de producteurs en demi-gros, mis en place initialement à Plan de Campagne, sur l'ensemble de son territoire en partenariat avec la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône. Un premier projet a été essaimé de juin 2020 à octobre 2020, sur le parking relais de la Gare de la Barasse – Marseille 11^e. Pour ce faire, une convention de partenariat a été approuvée par délibération n°ENV 046-7532/19/BM du Bureau de la Métropole lors de la séance du 19 décembre 2019.

Cette Halle de Producteurs rencontre un réel succès sur un territoire insuffisamment pourvu en offre de produits alimentaires en circuits courts. En accord avec la Chambre d'agriculture des Bouches du Rhône

Signé le 15 Octobre 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 04 novembre 2020

et avec les producteurs présents sur le marché, il a donc été décidé de prolonger cet évènement jusqu'à fin décembre 2020 et de modifier le nombre hebdomadaire de jours d'ouverture. Il est donc nécessaire de convenir d'un avenant, conformément à l'article 7 de la convention initiale.

La présente délibération vise à approuver l'avenant N°1 à la Convention de partenariat avec la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- Le décret 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n°ENV 003-1134/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 octobre 2016 portant sur l'élaboration du Projet Alimentaire Territorial.
- La délibération n°ENV 046-7532/19/BM du Bureau de la Métropole du 19 décembre 2019 approuvant la convention de partenariat entre la Métropole Aix Marseille Provence et la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que l'enjeu alimentaire est un des axes prioritaires de la politique publique métropolitaine et devient ainsi un axe intégrateur et structurant de mise en cohérence des politiques sectorielles sur le territoire : les politiques foncières et d'urbanisme, économiques, sociales, sociétales, environnementales, de santé publique, etc.
- L'axe stratégique du Projet Alimentaire Territorial visant à développer l'offre de produits alimentaires en circuits courts.
- L'opportunité d'offrir aux agriculteurs du territoire un débouché complémentaire à leur activité économique.
- L'externalité positive qui découle de la consommation de produits frais, locaux, de qualité et de saison par la population locale.

Délibère

Article 1 :

Est approuvé l'avenant n°1 à la convention de partenariat « Essaimage d'une Halle de Producteurs » conclue entre la Métropole et la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône, ci-annexé.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer l'avenant ainsi que tout document afférent.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Agriculture,
Viticulture et Ruralité

Christian BURLE